

# choses lues

du 01/ 07 /2003 au 31/ 07 /2003

Cet exemplaire vous arrive un peu plus tôt que d'habitude et le prochain traitera ce que nous aurons lu entre fin juillet et fin août. Vacances nous obligent...

Alors que lire sur la plage, week-ends ou vraies vacances ? La saga des centres fermés vaut bien un roman à quatre sous, le coup de cœur reconforte s'il en était besoin, sur la capacité d'innovation et de souplesse du travail social, l'enquête de victimation donne une mesure de la complexité de l'être humain. Nous avons aimé les brèves, comme on fait son marché, paresseusement, un air du temps.

Un beau bilan des VVV, très concret, ce qui n'empêche qu'il livre aussi des entrées pour une analyse de fond.

Sinon des lois sont votées, feuillets terminés (Borloo, Sarkozy) et d'autres s'annoncent (santé, laïcité ?).

Un début de mesures sympathiques en faveur des femmes, de belles préconisations en matière de santé publique, d'intégration etc. Les réflexions sont là et rejoignent souvent celles des professionnels du social ; les moyens en seront-ils donnés ?

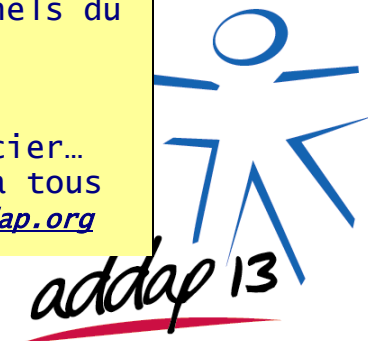
Nous avons abordé bien sûr la situation de la PJJ et nous vous recommandons enfin les directives de la chancellerie sur

l'application de la loi de sécurité intérieure... A vous d'apprécier...

Certains partent, nous n'oublions pas ceux qui reviennent, et à tous une bonne lecture, entre autres.

[genevieve.casanova@addap.org](mailto:genevieve.casanova@addap.org)

éduquer dans la rue



revue de presse

## [Retour Sommaire Général](#)

### société

La formation des imams de France .....	P 5
Commission « Stasi » pour redéfinir la laïcité	
Dénonciation par l'UMP de « dérive communautariste » .....	P 6
Les Quinze et la politique d'immigration	
« Délit de solidarité » suite...	
Chancellerie et application de la loi sécurité intérieure .....	P 7
Juges de proximité : le 15 septembre	
Contrôle des maires et accueil des étrangers	
Loi sur l'immigration votée .....	P 8
Sécurité routière : succès	
Les leçons d'une enquête de victimation .....	P 9
Adoption de la « loi Borloo »	
Interventions de la police dans des centres d'accueil	
Le MRAP, Internet, et « une nouvelle droite arabophone »	

### travail social

Médecins et signalements de maltraitance à enfants .....	P 10
Premières pistes pour les mineurs étrangers isolés .....	P 11
Protection de l'enfance : 15 fiches pour l'action	
Régions et culture du travail social .....	P 12
HCI, femmes issues de l'immigration, jeunes des « quartiers »	
HCI et revalorisation de l'enseignement professionnel.....	P 13
La PJJ sommée de se réformer en profondeur	
PJJ : interventions dans les prisons pour mineurs .....	P 14
Centres éducatifs fermés : faut-il les clôturer ?	
Mesures en faveur des femmes des cités	
Economie marchande, économie sociale .....	P 15
Adolescence et sida	
Les VVV, 20 ans après .....	P 16

### législation

Prestations familiales au 01/07/03 .....	P 16
Bourses des lycées	



### [Retour Sommaire Général](#)

## emploi

Emmaüs, inventeur du RMI ? Son intérêt pour le RMA .....	P 17
Le CIVIS	
Enquête INSEE .....	P 18

## logement

## santé

Contravention pur usage de drogue .....	P 18
Toxicomanie : stimulants en hausse, injections en baisse .....	P 19
Proposition de l'IGAS pour une prévention durable	
Réactions à la commission sénatoriale sur la toxicomanie	
Interdiction de vendre du tabac aux moins de 16 ans .....	P 20

## scolarité

Le gouvernement entérine une école inégalitaire .....	P 20
Contribution du CNV au débat sur l'éducation .....	P 21
Le premier lycée musulman à Lille	



[Retour Sommaire Général](#)

bon à savoir

BIBLIOGRAPHIE ..... P 22

brèves

Jugement au sujet du vol Paris-Bamako ..... P 23  
Hébergement des demandeurs d'asile  
Action sociale auprès des prostitué(e)s menacée  
Réparation détentions provisoires injustifiées  
M. Sarkozy et la prévention de la délinquance  
L'Europe et les Roms  
Une fonctionnaire et le voile ..... P 24  
Lettre ouverte d'enfants de sans-papiers  
Kelly dans un hall d'immeuble

coups de cœur

Une pause pour mieux vivre son rôle de parent ..... P 25

# société

---

## La formation des imams, le nouveau défi de l'islam français

(Le Monde-01/07/03) Réf. :0483-juil/03-11-LM



*Nouveau chantier en cours ; deviendra-t-il un feuilleton ? Les enjeux sont importants et les acteurs dans des positions et positionnements sans doutes très inégaux : pouvoirs publics et CFCM sur fond de vaste débat sur la laïcité. Nous suivrons les étapes.*

- En vue de la création d'un institut de formation des imams, un rapport vient d'être rendu à M. Ferry par M. Rivet, historien spécialiste du Magrehb
- « Il est important que les imams exerçant leur ministère sur notre territoire aient une pleine connaissance des réalités de la société française », estime le premier ministre
- Plus de la moitié des imams de France ne parlent pas le français et ceux qui ont suivi un cursus religieux l'ont fait dans leur pays d'origine
- Leur rôle est de diriger la prière collective et à prononcer le sermon du vendredi ; ils dispensent des conseils sur la morale privée ou la vie en société ; il leur faut maîtriser l'arabe littéraire pour lire le Coran et le droit islamique (*fiqh*) pour l'interpréter dans le contexte occidental
- Pour les jeunes nés en France la langue est le principal obstacle
- M. Rivet souhaite une meilleure prise en compte de la philosophie et la théologie islamique (*kalam*) dans la formation, ainsi qu'une ouverture sur les sciences humaines
- Au ministère de l'éducation nationale on assure faire seulement une « expertise scientifique » ;

« il reviendra au CFCM de se saisir de ce dossier et de le faire aboutir »

- Comment financer ? C'est le principal problème.
- L'Alsace avait proposé déjà en 1996 la création d'un département ad hoc à la faculté de Strasbourg : le statut des cultes dans ce département le permettrait. Mais le gouvernement ne veut pas toucher au statu quo en ce qui concerne le concordat.
- A Marseille aussi on a un projet : contexte méditerranéen et forte communauté musulmane
- Le rapport, lui, souhaite qu'une partie de la formation ait lieu à Paris : compétences en matière d'islam et de langue arabe.

### L'institut de formation de l'UOIF, le seul de France, traverse « une mauvaise passe »

- *Institut européen de sciences humaines* (Nièvre) : créé en 1990 à l'initiative de l'UOIF. Il est le seul centre à former des cadres religieux dans le contexte français ; une antenne a été ouverte en région parisienne (St-Denis)
- 150 élèves par an en moyenne + cours par correspondance pour 200 élèves. 2 années d'arabe, 4 de théologie musulmane et possibilité de 2 ans d'apprentissage du Coran en plus.
- En 10 ans, 120 diplômés dont 1/3 exerce en France
- Depuis le 11 septembre 2001, problèmes financiers. Les Etats du Golfe donnent moins. Cela dit les responsables assurent être de moins en moins dépendants des financements extérieurs (30 %) : collectes et cotisations en France + frais d'inscription (2500 €)
- « Les formations qui sont conçues d'en haut, sans accompagnement véritable de la communauté musulmane ont peut de chances d'offrir des débouchés » : 8 ans d'étude pour moins que le SMIC...

[Retour Sommaire Général](#)

---

## M. Chirac crée la « commission Stasi » pour redéfinir la laïcité

(Le Monde-02/07/03) Réf. :0484-juil/03-11-LM



*voilà donc un pas de plus vers un débat sur cette question. Nous suivrons attentivement ce qui filtrera de cette mission, puis ses conclusions. La lutte contre le communautarisme reste là comme un dogme. Nous avons des doutes : ne seraient-ils pas déjà installés ? Là-dessus nous ressentons un manque d'analyse.*

- Bernard Stasi préside à partir du 3 juillet une commission « sur la laïcité dans la République ».
- Une quinzaine de « sages » choisis pour leur réflexion intellectuelle auditionneront les partis politiques, les élus, les autorités, les autorités religieuses, la société civile sur ce concept.
- Une partie des débats devrait être diffusée à la télévision
- Un rapport assorti de propositions est à venir avant la fin de l'année
- De cette manière le terrain serait déblayé avant le « grand débat » sur l'éducation (printemps 2004) qui doit aborder aussi cette question
- Le débat s'élargit donc, volonté de ne plus le polariser sur le voile islamique
- En 1996 M. Chirac aurait voulu que le gouvernement légifère contre le port du voile ; il y voyait le symptôme d'un « refus d'intégration dans la société française » et un « problème de ségrégation à l'égard des femmes »

- On connaît en revanche ses réticences récentes à une législation. La commission est une étape qui doit permettre de « sortir d'une manière équilibrée du débat ». Il considère que c'est un dossier de SA responsabilité de chef de l'Etat, garant des valeurs de la république
- La laïcité doit être revisitée si elle veut rester le ciment de la « lutte contre les communautarismes »

de l'islamologie lise des versets du Coran au prétexte que c'est interdit aux non-musulmanes »

### Les Quinze s'efforcent de relancer leur politique d'immigration

(Le Monde-21/06/03) Réf. :0487-juil/03-11-LM



*Ca avance un peu mais une grimace car l'Union c'est aussi inévitablement le reflet élargi des politiques intérieures et l'on voit qu'il est plus rapide de prendre des mesures « contre » que des mesures « pour »*

- Le 19 juin les Quinze se sont refusé à créer les fameux « centres de transit » (RVP 06) que souhaitaient les Britanniques, en dehors des frontières de l'Union. A noter qu'Amnesty les jugeait « illégales et impraticables »
- En revanche reste à l'étude la possibilité pour les demandeurs d'asile de déposer leurs requêtes à partir des régions d'origine
- Ils réaffirment la nécessité de coopérer avec les « pays tiers d'origine » des clandestins en vue de « réadmissions » (une assistance financière est proposée)
- Toujours dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine est acceptée la création d'une base de données commune sur les visas
- A moyen terme aucun accord sur une police des frontières intégrée
- La Commission souligne les avantages de l'immigration et insiste sur la nécessité de favoriser l'intégration

### Divergences sur le « délit de solidarité »

(ASH-04/07/03) Réf. :0495-juil/03-11-ASH



*Nous avons promis d'être vigilants sur ce point. Voilà donc les dernières données et devons-nous dire que nous souscrivons aux conclusions ?*

- On se rappelle qu'une pétition dénonçait l'alourdissement des peines prévues pour aide au séjour d'étrangers en situation irrégulière.
- Nicolas Sarkozy objecte qu'elles visent « en réalité les passeurs, les employeurs et les loueurs de logements à des étrangers en situation irrégulière, dans des conditions souvent méprisables et dans un but essentiellement lucratif. » Et qu'elles ne sont alourdies que dans les « circonstances aggravantes » (filiales)
- Quand le ministre parle de « bienveillance » à l'égard des associations, elles répondent qu'il « appartient au législateur de définir strictement les éléments constitutifs de l'infraction et donc d'indiquer quels sont les comportements qui tombent sous le coup de la loi pénale » pourquoi pas viser expressément le but lucratif par ex. ?
- « Mais ce gouvernement, comme les précédents d'ailleurs, préfère rester dans le vague et conserver cet instrument de pression sur les associations ».

### L'UMP dénonce une « dérive communautariste »

(Le Monde-25/06/03) Réf. :0486-juil/03-11-LM



*Nous ignorons ces pratiques... Cet article laisse rêveur même si on manque de chiffres, comme souvent. On peut entendre aussi l'argument du centre social, mais doit-on pour autant le valider ? . Et peut-on assimiler les bébés et les scolaires aux femmes ?..*

- Depuis 2000 à la piscine Lille-Sud tous les vendredis soir à partir de 18 h les hublots sont masqués par des rideaux, tout le personnel est féminin : la piscine est réservée aux femmes.
- Demande d'un centre social, qui ne trouve pas cette situation conforme au « féminisme » mais « cela a permis à la trentaine de femmes qui viennent de sortir de chez elles. Concrètement, dans ce cas, c'est plus le problème de l'émancipation des femmes qui est posé que celui de la laïcité des services publics »
- Le cas n'est pas isolé. Depuis une quinzaine d'années les municipalités sont régulièrement saisies de ce type de demandes. Après tout il y a bien des créneaux bébés, scolaires etc.
- A Marseille, c'est systématiquement refusé
- Le porte-parole de l'UMP s'est ému de ces « dérives ». A l'institut des langues orientales de Paris « des élèves ont refusé qu'une spécialiste

[Retour Sommaire Général](#)

---

## La chancellerie appelle à une application « ferme » et « pragmatique » de la loi pour la sécurité intérieure

(ASH-27/06/03) Réf. :0503-juil/03-11-ASH



*On parle beaucoup d'alternatives (aux poursuites etc.) dans ces recommandations de la chancellerie. C'est intéressant à noter et toujours bon à prendre.*

- Proxénétisme : appliquer la loi « au mieux »
- Racolage public : « application modérée de la loi pénale » envers une personne « le plus souvent victime et auteur d'une infraction ». Sont mentionnées les alternatives de rappel à la loi etc. quand il n'y a pas eu trouble de l'ordre public et sinon les peines alternatives, TIG etc.
- Mendicité : « fermeté et détermination » seulement s'il y a « véritable exploitation de la mendicité d'autrui ». « Ce qui n'est pas le cas lorsque la femme ou les enfants d'une personne qui se livre à la mendicité tirent profit de cette activité »...
- Gens du voyage : « Fermeté et rapidité » mais « pragmatisme » Les procédures alternatives aux poursuites doivent être privilégiées.
- Violences dans les transports : si ITT de moins de 8 jours, « réponse pénale systématique ». Mais si les poursuites pénales ne s'imposent pas, penser à la composition pénale
- Libre circulation dans les halls d'immeubles : Les mineurs pourront bénéficier de la réparation pénale.
- Atteinte à la dignité, racisme, homophobie, infractions dans les stages, outrages au drapeau ou à l'hymne national : mettre en œuvre le loi.

---

## Les juridictions de proximité prennent corps

(ASH-27/06/03) Réf. :0504-juil/03-11-ASH



*Nous le mentionnons parce que cela semble pouvoir concerner votre public.*

- Les dispositions suivantes entreront en vigueur le 15/09/2003
- Ils seront compétents notamment pour les menaces de violence ou la diffusion de message contraire à la décence, mais aussi celles contre les biens, la nation.
- Pour les contraventions des 4 premières classes sanctionnées par le code de la route et celles relatives à la détention de chiens dangereux.
- L'aide juridictionnelle est possible pour les personnes saisissant cette instance.

---

## Les députés renforcent le contrôle des maires sur l'accueil des étrangers

(Le Monde-10/07/03) Réf. :0511-juil/03-11-LM



*Pourquoi tant et tant de contrôles ? C'est un peu la question qui vient à l'esprit en lisant le détail de tous ces amendements, alourdissements d'une procédure qui peut concerner de la famille en visite tout simplement aussi.*

- Examen du projet de loi sur la « maîtrise de l'immigration et le séjour des étrangers en France »
- Dispositif actuel des maires et de l'accueil des étrangers : le maire vise une attestation d'accueil avec identité et adresse de l'hébergeant, la durée du titre de séjour, le nombre de personnes

accueillies (visite de courte durée). La seule raison de refus possible est le manque de pièces justificatives du logement. Le nombre d'attestations délivrées serait passé de 120 000 à 735 000 en 6 ans.

- La loi prévoit que le maire puisse refuser s'il juge que « les conditions normales d'hébergement » font défaut ou s'il y a suspicion de fraude. Une procédure de validation après contrôle serait mise en place.
- Plusieurs amendements adoptés vont dans le sens d'un contrôle renforcé : l'hébergeant devrait « prendre en charge les frais de séjour de l'étranger » et éventuellement « ceux de son rapatriement ». Une « attestation d'assurance [médicale] obligatoire » serait exigée
- Les autorités consulaires devraient tenir le maire informé de la réponse donnée à la demande de visa et des dates d'entrée et de sortie
- Les maires pourront constituer un fichier des demandes
- Le préfet peut saisir le maire de la ville de résidence d'un étranger sollicitant une carte de résident « pour avis » sur ses « conditions d'intégration » : « Qui est mieux placé que le maire et ses services sociaux pour juger de l'intégration d'un étranger ? »

[Retour Sommaire Général](#)



---

## Projet de loi sur « la maîtrise de l'immigration » les points-clés de la réforme votée par les députés

(Le Monde-11/07/03) Réf. :0512-juil/03-11-LM



*Une loi votée, un feuilleton de moins. En fin de cet article qui précise de façon claire et simple les points nouveaux, vous trouverez les dispositions relative à la « double peine ». Point positif et attendu depuis longtemps.*

- **Rétention** : Le délai passe de 12 à 26, voire 32 jours. Après 48 h, saisine du juge des libertés et de la détention pour ordonner 15 jours. En cas d'impossibilité de procéder à l'éloignement, 72 h jusqu'à 3 fois si c'est imputable à l'administration, 15 jours si c'est l'étranger qui y fait obstacle.
- **Visas** : Pour les étrangers extra communautaires, empreintes digitales mémorisées et photos. Empreintes aussi pour les étrangers contrôlés aux frontières et sans papiers et pour tout étranger demandant un titre de séjour.
- **Attestations d'accueil** : *se reporter à l'article précédent (0511)*
- **Mariages** : Le maire peut demander ses papiers à un conjoint étranger et surseoir à la célébration pendant un mois en cas d'irrégularité. Délai renouvelable une fois pendant lequel la personne peut s'adresser à la préfecture. La durée de vie commune nécessaire à une naturalisation ou une carte de résident passe de 1 à 2 ans.
- **Paternité** : Le père doit prouver qu'il exerce l'autorité parentale (même partielle) et qu'il subvient aux besoins de l'enfant pour obtenir une carte de résident
- **Séjour** : Délais pour l'obtention d'une carte de séjour passent de 3 à 5 ans de résidence régulière. Titre délivré s'il y a preuve de « l'intégration dans la société française ». Idem

pour les sans-papiers présents depuis plus de 10 ans et régularisés à ce titre

- **Regroupement familial** : plus de délivrance automatique de carte de résident. Il faut 5ans de présence pour y avoir droit, à condition d'une intégration « satisfaisante ». Les maires émettront un avis après vérification des logements des demandeurs. Les mineurs de plus de 16 ans, nés en France mais repartis sans avoir effectué au moins 5 ans de scolarité en France ne pourront plus prétendre au regroupement familial. Tout étranger faisant venir sa famille en dehors d'une procédure normale se verra retirer son titre de séjour
- **Zones d'attente** : Possibilité d'en créer une de toute pièces « à proximité du lieu de débarquement ». Dorénavant l'interprète peut travailler par téléphone ou vidéotransmission (présence directe plus indispensable)
- **Double peine** : L'interdiction du territoire français (ITF) n'a pas disparu mais 4 catégories d'étrangers sont protégés de façon « quasi totale »: ceux entrés en France avant l'âge de 13 ans ou nés sur le territoire, les conjoints de Français ou résidents, les parents d'enfants français et ceux résidant en France depuis plus de 20 ans. (A la seule exception de terrorisme ou atteintes aux intérêts fondamentaux de l'Etat)
- **« Droit au retour »** : ceux qui ont été expulsés et font partie des 4 catégories ci-dessus peuvent revenir en demandant un visé d'entrée. Ceux qui étaient restés illégalement devront prouver qu'ils résident en France.
- A noter que cette quasi-interdiction de l'expulsion des étrangers, (même pour des crimes comme meurtres ou viols) n'allait pas de soi à droite. Certains se demandent si « l'aménagement de la double peine n'était pas un alibi pour faire passer un certain nombre de mesures de régression »

---

## La sécurité routière : premier succès des « trois chantiers » de Chirac

(Le Monde-15/07/03) Réf. :0514-juil/03-11-LM



*Tant mieux pour les chiffres bien sûr mais c'est l'angle de cet article qui nous a séduits : les effets se font sentir avant que la loi n'entre en vigueur. On voit l'effet de la parole, de la sensibilisation aux problèmes et si c'est réconfortant quant à nos pratiques de travail social, cela amène aussi à se demander pourquoi on n'utilise pas ces moyens plus souvent.*

- De 07/2002 à 07/2003 le nombre de morts a diminué de 18.1 % par rapport à la même période un an avant (6 350)
- Pourtant la loi vient à peine d'entrer en vigueur (05/06) : durcissement des condamnations etc.
- Alors pourquoi ? : discours très clair du président de la République, coopération interministérielle, amnisties présidentielles réduites, remobilisation des forces de l'ordre
- Selon un sondage les Français placent la lutte contre la violence routière en tête des réformes entreprises (devant la baisse de l'impôt et la lutte contre l'insécurité)
- Rappelons que le permis probatoire devrait être opérationnel début 2004 (de même que les « certificats d'aptitude à la conduite », visite médicale pour candidats au permis et les personnes de plus de 75 ans).

[Retour Sommaire Général](#)



---

## Le sentiment d'insécurité est en baisse en Ile-de-France selon une enquête de victimation réalisée auprès de 10 000 habitants

(Le Monde-11/07/03) Réf. :0515-juil/03-11-LM



*Nous ne donnons pas ou presque de chiffres, vu que l'Ile-de-France n'est pas notre premier souci mais le principe de ces enquêtes nous séduit totalement et le résultat donne un éclairage tragi-comique sur les surenchères sécuritaires. Eclairer un peu la complexité des représentations, ça c'est intéressant*

- On rappelle qu'une enquête de victimation est un questionnaire à la fois sur les faits avérés et sur les sentiments qu'ils ont suscités sur les victimes d'actes de délinquance
- La délinquance a perdu la première place au profit du chômage
- « Elle prouve que le sentiment d'insécurité n'est pas forcément l'apanage des victimes et n'est pas indexé sur la gravité des faits subis : les Parisiens, qui sont plus victimes d'agressions et de vols que les banlieusards, sont moins préoccupés par la délinquance et moins apeurés dans leur vie quotidienne »
- La présence lourde et visible des forces policières dans Paris est-elle une des explications ?

[Retour Sommaire Général](#)

---

## La loi de rénovation urbaine adoptée dans le consensus »

(Le Monde-13/07/03) Réf. :0523-juil/03-11-LM



*Ce feuilleton s'achève : à voir prochainement le volet social sur lequel travaillent plusieurs ministères.*

- Voilà : adoptée le 12 juillet
- Création d'une Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) qui gèrera les sommes destinées à l'intervention sur les 750 quartiers répertoriés
- 41 nouvelles zones franches (il y en a déjà 44)
- Adoption de la procédure de rétablissement personnel : à noter que l'on ne pourra en bénéficier qu'une seule fois

---

## La multiplication des interventions de police inquiète des responsables de centres d'accueil

(Le Monde-17/07/03) Réf. :0526-juil/03-12-LM



*Tout le monde savait, plaide le préfet du Nord, que des contrôles auraient lieu. Mais l'affaire d'Emmaüs nous renvoie au « délit de solidarité », non ? Nous continuons à penser qu'il faut suivre de près la manière dont est traitée cette question et c'est en manière d'alerte que nous passons cette information.*

- La police est intervenue plusieurs fois à l'intérieur ou à proximité d'établissements dédiés aux publics en difficultés pour interpeller des sans-papiers.

- Le ministère de l'intérieur assure qu'il n'y a là aucune orientation nouvelle du gouvernement.
- A la communauté Emmaüs de Bourg-en-Bresse, la personne suspectée ayant pris la fuite pendant que le responsable discutait avec la PAF, ce dernier s'est retrouvé en garde à vue. Le tribunal a été saisi mais le ministère assure qu'il s'agit d'un « loupé » de la PAF. Alors ? Emmaüs ne demande pas leurs papiers aux gens qu'il accueille.
- Ce n'est pas la seule intrusion de ce style et plusieurs associations font valoir qu'elles ne connaissent pas toujours « avec exactitude la situation administrative » des personnes prises en charge.

---

## Le MRAP dénonce la naissance sur Internet d'une « nouvelle extrême droite arabophobe »

(Le Monde-18/07/03) Réf. :0527-juil/03-12-LM



*Nous avons déjà mentionné l'existence de ces sites. Apparemment ils ne font que croître et embellir. Leur impact réel est difficile à établir à partir de ce seul article. Nous osons à peine dire que nous en attendons d'autres. Et pourtant c'est ce que nous ressentons : il faut des informations, il faudrait comme toujours disposer d'évaluations comparatives d'avec les méthodes de diffusion antérieures à la toile.*

- SOS Racisme avait dénoncé en 2001 l'existence du site sos-racaille.org hébergé par Liberty-web.net et de son racisme violent. On recense déjà 300 000 pages vues en quelques mois
- Des informaticiens ont enquêté pendant 2 ans pour le compte du MRAP et leur rapport de 182 pages est accablant : « Une nouvelle alliance

- entre l'extrême droite et des extrémistes se réclamant du judaïsme » a vu le jour sur le Web
- « Appels au meurtre ... menaces de mort ... provocation à la haine ... diffamation contre des particuliers, journalistes ou personnalités politiques ... attaques contre des lieux du culte musulman »
- Toujours chez ce même « hébergeur », les pirates utilisent des « anonymiseurs » programmes empêchant d'identifier l'auteur des mails
- « Des dizaines de personnes qui se sont mises en travers des messages racistes anonymes sur les news groups ont toutes vu leur nom accolé à des écrits dont elles n'étaient pas les auteurs »
- Au printemps 2002 ils s'en prennent aux médias
- En janvier 2003 ils revendiquent des attaques contre des mosquées
- Le rapport du MRAP déplore que les plaintes de l'associations n'aient abouti à aucune poursuite, alors même que les militants assurent avoir identifié plusieurs participants au réseau. Ils dénoncent « le manque de volonté politique » : « il existe deux poids deux mesures dans la lutte contre le racisme : on ne tolère pas l'antisémitisme, mais l'islamophobie est omniprésente »

[Retour Sommaire Général](#)

## Des médecins s'inquiètent des conditions de signalement en justice de la maltraitance à enfants

(Le Monde-30/06/03) Réf. :0488-juil/03-12-LM



*Nous avons donné cet article car nous ignorions complètement cet aspect de la vaste question d'une profession face au signalement. Deux positions, les praticiens face à la rigidité du conseil de l'ordre, ce n'est pas nouveau. A vous de voir comment vous ressentez cette situation.*

- 150 pédiatres et pédopsychiatres ont signé une pétition car ils sont poursuivis lorsque les abus sexuels sur mineurs qui ont fait l'objet de leur signalement n'ont pas eu de suite pénale
- Dans d'autres pays (le Québec par ex.) l'obligation de signalement est assortie d'une immunité pénale et disciplinaire pour celui qui alerte « de bonne foi » les autorités judiciaires
- En France l'immunité existe (pénal) mais les textes sont contradictoires (santé publique)
- Environ 5000 enquêtes préliminaires ouvertes par an pour des affaires concernant des enfants victimes, et 2 affaires sur 10 parviennent devant les tribunaux.
- Une cinquantaine de médecins sont l'objet actuellement de poursuites disciplinaires ou pénales
- Les médecins font valoir que la justice « connaît mal le problème de la souffrance des enfants. Les abus sexuels laissent surtout des traces psychologiques »
- Problème au niveau des certificats qui décrivent les éventuels sévices infligés aux mineurs car il

est vite fait de tomber sous le coup de la dénonciation calomnieuse.

- L'ordre des médecins considère que souvent les médecins sont poursuivis « parce qu'il s'y sont mal pris ». Ils doivent s'en tenir dans ces certificats aux déclarations de l'enfant.
- Les pétitionnaires font valoir que si l'on ne change rien, les médecins « vont d'abord chercher à se protéger eux-mêmes » alors qu'existe « un sous-signallement persistant de la maltraitance »
- Le conseil de l'ordre considère que changer la loi reviendrait à « demander qu'on ne puisse pas poursuivre un médecin qui a affirmé des choses qu'il n'a pas constatées, c'est grave »...

---

### Mineurs étrangers isolés : premières pistes pour répondre à l'urgence

(ASH-27/06/03) Réf. :0489-juil/03-12-ASH



*Nous notons que cette question qui vous préoccupe depuis longtemps fait l'objet d'attentions gouvernementales. Mais nous n'en sommes qu'au stade de projet. L'ASE revient souvent (établissements) quand on cherche des solutions. C'est pourquoi aussi nous donnons cet article. Qui nous paraît loin de déboucher cependant sur des lois.*

- La Secrétaire d'Etat contre l'exclusion avait confié (01/03) au Préfet d'Ile de France une mission « de coordination de la définition des modalités de prise en charge et du développement des dispositifs pour l'accueil de mineurs étrangers » Le rapport est terminé
- La Ville Paris avait alerté sur l'accroissement (en 2002 985 débarquements à Roissy et 847 présentations à l'ASE contre 527 en 2001) et la « grogne » des départements qui voudraient un engagement juridique et financier de l'Etat

- 2 groupes ont étudié les modalités d'accès au territoire et les compétences respectives Etat / Départements : préfets, CG, justice, DDASS.
- Consensus sur la nécessité que l'Etat procède à une phase d'accueil et d'évaluation pour favoriser le retour dans le pays d'origine de manière à dissuader les filières. Pour cela devrait être créée une « cellule interministérielle spécialisée dans la recherche de l'autorité parentale » qui contacterait l'enfant en zone d'attente
- Consensus dans ces zones, les mineurs devraient être séparés des majeurs
- Divergences : les professionnels de la justice ne sont favorables, ni à une prolongation de la durée du maintien pour continuer les recherches, ni au placement dans un « centre protégé » à l'issue de la période d'attente. Ils préférèrent les établissements de droit commun habilités.
- La loi (04/03/02) prévoit l'intervention d'un administrateur ad hoc pour « assister le mineur... et assurer sa représentation dans les procédures... ». Mais le décret d'application n'est pas paru... D'où réflexion pour donner corps à cette disposition. A noter que la justice souhaite que ce ne soit pas un fonctionnaire mais plutôt un membre « d'association habilitée »
- La majorité des mineurs toutefois arrive par voie terrestre. Le rapport demande un dispositif global « d'accueil et d'évaluation au plan régional » lui aussi piloté par l'Etat.
- Structure gérée par un comité régional (police, PJJ, services Etat en liaison avec la cellule interministérielle). Possibilité de prises en charge longues avec des délégations à des associations pour l'orientation : rapatriement ou ASE / PJJ.
- Est envisagée la délivrance « d'un titre de séjour spécifique » mais proposé aussi de limiter la possibilité de réclamation de nationalité française pour l'enfant accueilli à l'ASE...
- Hébergement : soit un centre unique, soit des accueils PJJ ou nouvelles structures, soit établissements ASE. Ces derniers semblant plus

appropriés : la dispersion des mineurs rendrait leur repérage difficile par les filières.

- Financements ? : c'est le point délicat. Reste à trancher par le gouvernement...

### [Retour Sommaire Général](#)

---

### Protection de l'enfance : 15 fiches pour l'action

(ASH-20/06/03) Réf. :0491-juil/03-12-ASH



*Même si l'on pense que des préconisations de cet ordre peuvent rester longtemps lettre morte, il est toujours intéressant de voir à quelles conclusions parvient un groupe de travail, sur quels points s'arrête : nous avons trouvé les propositions intéressantes. Et vous ?*

- Le ministre de la famille a confié (08/11/02) à Pierre Naves – inspecteur général des affaires sociales – la présidence d'un groupe de travail pour donner « une traduction opérationnelle aux rapports, études, expériences » ...
- 25 membres « responsables opérationnels » : administrations, départements, associations, magistrats, pédopsychiatres...
- Ce n'est pas le énième rapport : ce sont 15 « fiches-actions » d'abord pragmatiques, avec références aux travaux antérieurs, mention aussi des thèmes non traités et propositions
- Chez la défenseure des enfants on estime que c'est « une démarche intéressante qui s'appuie sur les acquis et ne prétend pas, comme trop souvent, repartir de zéro ».
- Il faudrait évaluer le dispositif complexe de la protection de l'enfance par la création d'un

observatoire. Les données actuelles sont éparées et partielles : définition des objectifs, des termes, des méthodes. Production de référentiels

- Recensement et diffusion des études existantes
- Conférences de consensus sur diagnostic et méthodologie : par ex. séparations des nourrissons d'avec la mère ou d'enfants avec des parents souffrant de troubles psychiques
- Affirmation du rôle de l'Etat : incitateur et garant (contrôle)
- Il faudrait **renforcer** l'existant. Lieux d'accueil pour femmes isolées et familles.
- Améliorer la formation, initiale et continue, des travailleurs sociaux
- Nécessité de détecter et prendre en charge les troubles psychiques : dépistages précoces
- **Donner des bases juridiques** aux dispositifs innovants : « faciliter l'essaimage des bonnes pratiques ». Notamment les formules de placement modulable qui permettent de sortir de l'alternative actions à domicile ou prise en charge en institution
- Mieux utiliser **la délégation d'autorité parentale** (04/03/02) : « elle peut être partagée ce qui permet d'accorder une sécurité juridique à l'enfant sans disqualifier les parents »
- Le groupe a chiffré ses propositions et la plupart ne demandent pas grand-chose (secrétariat). L'amélioration des pratiques devrait réduire beaucoup de coûts financiers. Surtout si la prévention intervient plus en amont.
- Le groupe estime que l'on pourrait statuer sur l'évaluation en 2003 et les innovations en 2004.
- **Introduction de 8 pages qui pose les questions fondamentales au cœur de cette partie de l'action sociale : de quoi un enfant a-t-il besoin ? , comment être un bon parent ?**
- « Pour et avec les enfants et adolescents, leurs parents et les professionnels. Contribution à l'amélioration du système français de protection de l'enfance et de l'adolescence »

[www.famille.gouv.fr](http://www.famille.gouv.fr)

---

## Les régions sont à des années-lumière de la culture du travail social

(ASH-04/07/03) Réf. :0492-juil/03-12-ASH



*U point de nouveau sur ce dossier ; rien de très nouveau mais il nous paraissait important de traiter ce tour d'horizon avec un responsable de la formation, « votre » formation.*

- Entretien avec le président de l'AFORTS (association française des organismes de formation et de recherche en travail social) sur les transferts de compétences qui devraient confier les formations aux régions
- Pas de concertation préalable
- L'approche traditionnelle des régions en matière de formations est de les adapter aux besoins des entreprises locales alors que le travail social va au-delà des besoins économiques d'une région
- L'expérience des départements avec l'action sociale n'est pas réconfortante : gestion au coup par coup sans vision d'ensemble.
- Le pilotage de nos formations par l'Etat s'était déjà délité : décentralisation et montée des problèmes sociaux.
- Il faudrait être clair sur ce que l'on attend des travailleurs sociaux : modèle des années 70 ou plus libéral avec solvabilisation de la demande au détriment du subventionnement de l'offre ? L'Etat doit assurer la cohésion sociale
- Nous ne sommes pas opposés au principe de la décentralisation mais il faut « un pilote dans l'avion » et que la formation des travailleurs sociaux « reste une mission de service public d'intérêt général » : attention aux inégalités et au jeu des alternances politiques.
- Les conseils régionaux sont intéressés par les formations aux métiers d'aide à domicile (IV et V) : risque d'une déqualification des III ?
- Quant aux garanties : Etat continue de contrôler le pédagogique, organise diplômes et garantit

certifications, ce n'est pas jouable s'il n'y a plus de schéma national des formations sociales.

- Risque de régulation par les lois du marché parce que les régions fonctionnent toujours par appel d'offres.
- Il faudrait en outre que l'Etat harmonise les dotations qui sont inégalitaires à ce jour mais au-delà, nous ne sommes pas sûrs que l'enveloppe transférée sera bien affectée à la formation en travail social : nous ne pesons rien face aux lobbies économiques.
- L'avant-projet de loi ne fait plus mention pour les étudiants de la « liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels » (obtenue dans le cadre de la loi contre les exclusions)
- Une journée de mobilisation sera organisée au 2<sup>e</sup> semestre ; députés et sénateurs seront interpellés.

---

## [Retour Sommaire Général](#)

---

**Les pistes du HCI pour mettre un terme aux inégalités dont sont victimes les femmes issues de l'immigration...**

(ASH-04/07/2003) Réf. :0496-juil/03-12-ASH



*Nous les avons vraiment aimées, ces pistes. En particulier leur caractère concret. Mais ce ne sont que des avis...*

- Les femmes issues de l'immigration sont-elles sur un pied d'égalité avec les autres, du point de vue de leurs droits civils ? Pas vraiment
- D'abord il faudrait **renforcer la connaissance statistique de ces problèmes.**
- Dénoncer certaines conventions bilatérales : Maroc, Egypte (pays qui reconnaissent la répudiation par ex.) de manière à réaffirmer la garantie, en France, de leurs droits civils



- Faire primer la loi du domicile sur celle de la nationalité (des pays le font déjà en Europe)
- Voudrait favoriser l'autonomie de ces femmes : maintenir leur carte de séjour en cas de rupture du mariage (notamment pour violence)
- Mutilations sexuelles : concerneraient 35 000 jeunes filles. Souhait de dispositions pénales calquées sur celles du tourisme sexuel : si l'acte est commis à l'étranger par une personne résidant habituellement sur le territoire français, la loi française s'applique par dérogation.
- Mariages forcés (estimation à 70 000) : demande que le ministère public soit habilité à demander l'annulation d'un mariage de ce type, propose que l'époux soit poursuivi pour viol et les parents pour complicité si intéressés mineurs
- Encourage la création de foyers
- Demande que les femmes soient mieux informées sur leurs droits : signature du contrat d'intégration et possibilité de faire garder les enfants pour les cours de français.
- Demande que les travailleurs sociaux, les enseignants, etc. soient sensibilisés

... et favoriser la promotion sociale des jeunes dans les quartiers en difficulté



*Moins original, sans doute parce que plus souvent abordé. Ou parce qu'on ne sait plus que faire d'autre ? Espérons que la question elle-même est mauvaise...*

- L'éducation nationale gagnerait à « redéployer l'enseignement professionnel, technologique, les métiers du commerce et de la culture, et à les relier par le haut à des filières longues »
- « L'école d'aujourd'hui n'est pas en mesure de proposer des parcours professionnels pertinents aux jeunes en difficulté ». Qu'elle s'ouvre plus au monde professionnel : stages en alternance
- Le HCI salue l'initiative marseillaise de l'E2C

- Préconise un renforcement du soutien : « travaux personnels encadrés », parrainage : des plus jeunes par les plus grands et avec le monde professionnel, élargissement des bourses
- Renforcer l'éducation civique : partir des droits pour arriver aux devoirs
- Offrir une reconnaissance publique à ceux qui ont connu une promotion sociale exemplaire : créer un lieu de valorisation des réussites. Politique d'incitation au recrutement de ces jeunes diplômés-là.

### L'enseignement professionnel pourrait être revalorisé auprès des jeunes issus de l'immigration : avis du HCI

(Le Monde-03/07/03) Réf. :0497-juil/03-12-LM



*Seulement quelques citations que ne donnent pas les ASH dans le précédent article traité mais qui nous ont paru intéressantes à connaître (bon départ de réflexions et controverses : le communautarisme serait-il en route depuis longtemps, par ex. ??)*

- Critique des politiques publiques spécifiques « ciblées sur certains territoires ou certaines catégories de population » : elles ont souvent « servi de prétexte aux politiques pour ne pas faire l'effort qu'exige l'ambition républicaine d'un traitement égal de tous et d'une meilleure égalité des chances ».
- Alors que le précédent gouvernement avait mis l'accent sur la lutte contre les discriminations comme facteur de relance de l'intégration le HCI estime que les mesures doivent « plus viser des situations que des catégories »

[Retour Sommaire Général](#)

### La protection judiciaire de la jeunesse est sommée de se réformer en profondeur

(Le Monde-09/07/03) Réf. :0500-juil/03-12-LM  
(ASH-11/07/03) Réf. :0500-juil/03-12-ASH



*Là, question « malaise », c'est réussi, oserons-nous dire. C'est une partie du secteur qui nous paraît suffisamment proches pour que l'on donne les informations les plus percutantes sur son « fonctionnement »... A suivre.*

- C'est l'injonction du pouvoir politique, largement relayée par un rapport de la Cour des comptes publié le 08/07 – (enquête sur 3 ans)
- 7500 agents, crédits de fonctionnement et investissements beaucoup augmenté depuis 96
- « Cet accroissement sans précédent des ressources ne s'est pas traduit par une efficacité accrue des services »
- Sous-administrée, mal gérée et mal contrôlée, estime la Cour : l'administration centrale ignore le nombre exact de jeunes pris en charge et n'a pas de statistiques sur leur devenir. Elle est qualifiée de « structure fragile » et elle manque de moyens humains
- Les plus jeunes (femmes en particulier) sont affectés dans les établissements les plus difficiles. Chaque éducateur en moyenne dispose de 4 h par mois à consacrer à chaque jeune.
- Parallèlement le nombre de mesures s'accroît : retard.
- Il manque une politique d'Etat : « la PJJ et, plus largement, la justice des mineurs sont largement abandonnées à elles-mêmes »
- Par ailleurs le nouveau directeur est controversé : politique plus répressive à l'égard du public, l'action éducative perd en importance au profit du contrôle des moyens.
- La création des CEF a fait l'objet d'un refus et l'arrivée des éducateurs PJJ dans les prisons est également mal vécue.

- A noter que seuls les services éducatifs auprès des tribunaux (SEAT) relèvent d'un texte réglementaire ; les autres dépendent d'arrêtés départementaux
- A noter que les syndicats alertaient depuis longtemps sur la situation catastrophique.
- Le Ministre de la justice a qualifié la PJJ « d'administration malade » : des mesures sont en cours pour une réforme d'ici 2007

### Educateurs PJJ : concours exceptionnels et organisation de leur intervention continue auprès des mineurs détenus

(ASH-04/07/03) Réf. :0501-juil/03-12-ASH



*Nous ne donnons vraiment que quelques informations à partir d'un article assez long mais qui ne vous concerne pas directement.*

- La création de 1 250 emplois est annoncée sur 5 ans pour renforcer l'existant et pourvoir aux nouveautés.
- La loi Perben instaure un suivi systématique des mineurs incarcérés par la PJJ. Accueillir, suivre, préparer la sortie etc.
- A noter que l'actuel Service pénitentiaire d'insertion et de probation, dont la mission est moins large, demeure compétent et que l'intervention dans les quartiers de mineurs ne dessaisit pas l'éducateur chargé d'une mesure de milieu ouvert et de placement.
- La mise en place du dispositif sera suivie par un comité de pilotage national et une évaluation des premiers projets de service sera effectuée

### Le ministère veut clôturer les centres éducatifs fermés

(Le Monde-09/07/03) Réf. :0502-juil/03-12-LM



*Comment clôturer quelque chose de fermé, vous direz-vous dans la torpeur de l'été ? Aussi nous vous rappelons qu'ils sont ouverts, les centres fermés... Et comment renforcer le dispositif d'accueil s'il y a plus de jeunes pour moins d'encadrants ? C'est un article que nous avons finalement beaucoup aimé, nous aurions du mal à le cacher.*

- Les récentes fugues posent problème : alternative trop douce à l'incarcération ou mauvais concept ? Les professionnels disent, redisent, et ressassent que ce dispositif n'a pas de sens pour un adolescent qui s'exprime « par la transgression à répétition »
- Le ministère de la justice vient d'amender leur cahier de charges : clôtures complètes d'au moins 2 m de haut, contrôle renforcé des accès, alarmes
- Dans les 8 à 15 premiers jours de son placement, le mineur sera encadré par au moins un adulte, de jour comme de nuit, jusque dans sa chambre
- Capacité d'accueil augmentée : on passe de 8/10 à 10/15 ; moins d'encadrants de 27 actuellement on arrivera à 20 par centre
- Il est vrai que c'est cher (700 € par jour et par jeune) : il faudrait réduire à 600 € si l'on veut respecter l'échéancier des ouvertures prévues (12 d'ici 2004)

### Les mesures de Nicole Ameline en faveur des femmes des cités

(ASH-27/06/03) Réf. :0506-juil/03-12-ASH



*Propositions sympathiques mais on aurait aimé plus de perspectives, avec chiffrage. Là on a davantage une impression de bonne volonté que de décisions au sens strictement gouvernemental. A suivre.*

- « Répondre au besoin de parité et d'égalité, qui est au cœur de la citoyenneté » mesures présentées le 24 juin et qui reprennent les propositions de « ni putes ni soumises »
- Hébergement, logement d'urgence : 50 logements (USH) peuvent déjà être affectés par l'intermédiaire des services sociaux
- Cellules spéciales dans les commissariats : les actions pilotes actuelles seront développées, surtout dans les quartiers politique de la ville
- Guide de l'éducation au respect : Elaboré par la « Maison des potes » avec l'aide de l'Etat. Diffusion en octobre et précédé d'une campagne d'information en septembre
- Université des femmes : le gouvernement aidera à son organisation (par la « Maison des potes ») à la fin de l'été. Bilan de ces derniers mois, aborder la laïcité, le port du voile, et former des cadres associatifs féminins.

[Retour Sommaire Général](#)



## « L'économie peut-elle être autrement que sociale ? »

(ASH-11/07/03) Réf. :0516-juil/03-12-ASH



*Il nous a bien plu cet article du président de l'URIOPSS de Bretagne. Et puis cela faisait longtemps que le « feuilleton MEDEF » n'était plus dans ces colonnes. Nous avons aimé cette manière de partir d'une utopie : que toute l'économie devienne sociale, restaurer la place de l'homme etc. Cela dit, l'impression plane que le mal contre lequel on se prépare à lutter serait déjà consommé. A vous de voir.*

- La valeur dominante semble la production de biens qui ne sont pas accessibles à tous  
« Surenchère de l'avoir sur l'être »
- Tout le monde est d'accord sur le fait que l'économie doit être saine et produire des richesses. Mais nous sommes loin d'un développement positif socialement, économiquement, et écologiquement
- Economie sociale ? : les projets des associations, mutuelles et coopératives s'engagent à promouvoir une gestion démocratique, en reconnaissant le rôle de tous (bénévoles, etc.) dans le domaine de l'action sociale.
- Est-elle fondamentalement différente de l'économie marchande ou peuvent-elles définir l'homme comme le but de l'économie ?
- L'économie sociale cherche une reconnaissance du volume de ses échanges économiques, elle crée des emplois et ses ressources financières (même fonds socialisés) dépendent d'une économie générale à laquelle elle participe
- Il lui faut être attentive, éviter l'assimilation des méthodes de l'économie de marché : « elle est un mouvement, et ne doit pas devenir un instrument. »

- Outils d'évaluation, qualité des services, cohérence entre projet et mise en œuvre sont des façons de résister
- Elle a une responsabilité d'alerte et ne doit pas se laisser réduire à réparer les conséquences sociales négatives d'une économie dure
- Une période de croissance avait permis le financement public de la protection sociale (sans supprimer bien sûr toutes les inégalités) et l'existence de cet Etat providence a contribué à un relâchement de la vigilance des citoyens (délégation aux pouvoirs publics)
- Aujourd'hui l'environnement général a changé, menaçant le secteur social de marchandisation
- Il lui faut être autre chose qu'un appareil pour gérer autrement, il ne faut pas laisser s'installer un clivage entre une économie performante et une réparatrice.
- Pour relever ce défi il faut réaffirmer la nature politique de notre projet, relancer le militantisme, pour un choix de société, le but étant que l'économie générale soit sociale

## [Retour Sommaire Général](#)

### Adolescence et sida : apprendre à vivre avec la maladie

(ASH-11/07/03) Réf. :0517-juil/03-12-ASH



*Une expérience impressionnante, du bon sens, de la liberté, pourquoi pas plus de structures de ce type ?*

- En France plus 1 000 enfants et adolescents sont contaminés par le virus du sida.
- En 2000 s'est créé à Paris « Tague le mouton » : centre de jour de soins psycho-éducatifs qui

- s'adresse aux jeunes 14 / 21 ans, séropositifs ou séronégatifs ayant un parent direct contaminé
- Beaucoup sont passés par l'association « Dessine-moi un mouton » : prise en charge des mères et enfants (jusqu'à 14 ans).
- 90 jeunes sont inscrits dans Tague le mouton qui offre des créneaux d'ouverture et des séjours pendant les vacances scolaires
- Un quart d'entre eux sont peu ou pas scolarisés et la majorité vient de milieux défavorisés et de familles de migrants (surtout Afrique)
- Dans les locaux aucune affiche concernant le sida « les jeunes qui viennent n'ont pas besoin qu'on leur rappelle qu'ils sont atteints »
- Evaluation de leurs besoins, puis prise en charge globale et pluridisciplinaire : un référent, entretiens avec la psychologue, visites à domicile « pour mieux comprendre »
- Travailler autour de la souffrance et sur un projet de vie, favoriser la prise des traitements, maintenir ou démarrer une formation, travailler sur les liens familiaux.
- Ces jeunes souvent pris en charge par l'hôpital depuis leur naissance vivent un « drame » permanent. Donc dédramatiser avant tout.
- Souvent on ne leur a pas dit qu'ils étaient contaminés. Les familles se protègent de cette manière mais le silence favorise isolement, culpabilité et comportements auto-destructeurs : parfois ils l'ont compris tout seuls devant une émission de télévision par exemple
- Le non-dit touche aussi fortement les séronégatifs qui ont subi des deuils. 49.5 % des jeunes suivis sont orphelins d'au moins un de leurs parents.
- Un gros travail autour de l'observance thérapeutique. (12.5 % prennent correctement leurs médicaments). « Cela leur rappelle leur maladie. Ne pas le prendre peut être une forme de passage à l'acte suicidaire »
- Prévention contre les conduites sexuelles à risques
- Ces jeunes ont une perception faussée de leur corps. On leur fait faire de la capoeira, discipline

# Législation

à la croisée de la danse africaine et du théâtre. Se réapproprier leur corps, connaître ses limites. Certains ont pu « dire » ainsi une souffrance qu'ils n'exprimaient jamais avec les mots.

- Il est trop tôt pour tirer un bilan : disons qu'ils ont du mal à faire face aux sollicitations et quelque chose sur le besoin est déjà prouvé

---

## Vingt ans après, le dispositif Ville Vie Vacances reste pertinent

(ASH-11/07/03) Réf. :0518-juil/03-12-ASH



*On ne pouvait pas rater le bilan d'un dispositif que nous utilisons largement. Nous avons été intéressés par l'analyse proposée sur le public et la perception négative qu'il peut avoir de ces « vacances ». Etes-vous parfois confrontés à des réactions de ce type au point de vous détourner du dispositif ?*

- A l'occasion des 20 ans du dispositif le sociologue Didier Lapeyronnie a piloté un bilan à la demande de la DIV, estimant que c'est « une politique publique efficace »
- Au départ c'est l'urgence des « plans anti-été chauds » : spectaculaire et peu efficace ? C'est maintenant une composante essentielle de la politique de la ville
- M. Borloo parle de résultat exceptionnel et veut donner un second souffle à ces actions
- Les VVV concernent tout le pays, 800 000 jeunes (majorité masculins, 11/18 ans) surtout l'été et 29 000 professionnels. Ce sont 14 270 projets : séjours (40 %), activités sportives (20 %) ou artistiques, animations et chantiers. Pour une somme de 56.7 millions d'euros en 2001
- Les acteurs disposent d'une grande marge de manœuvre, en partie parce que les objectifs sont ambigus : à la fois sécuritaire, social (vacances)

et pédagogique. Cette année on a mis l'accent sur la participation des jeunes filles (30 %) et des moins de 11 ans (12 %)

- Points négatifs ? : renforcement de la bureaucratie. Ce serait dû en partie à un désintérêt des élus pour un dispositif qu'ils associeraient à une logique de prévention alors que leur demande est devenue plus sécuritaire.
- Le dispositif fonctionne aujourd'hui en « circuit fermé » et on a du mal à trouver de nouveaux opérateurs.
- Les publics se sont transformés : depuis 1980 les cités se sont refermées sur elles-mêmes, avec des sentiments d'exclusion et de dépendance. Les jeunes ont la sensation d'être tributaires des services sociaux pour obtenir au final un faux travail, un faux logement et dans ce cadre les VVV seraient des succédanés de vacances. Parfois cette perception entraîne un repli des services sociaux.
- « Les acteurs institutionnels veulent socialiser des individus qui veulent, à travers l'accès à la consommation, s'individualiser pour échapper à une socialisation qu'ils jugent humiliante »
- Propositions : redonner une spécificité au programme, trop souvent intégré comme une simple source de financement.
- Mieux mettre en valeur son objectif de « tranquillité publique », ouvrir les cellules aux représentants politiques et associatifs. Réduire les délais et mieux informer les collectivités.

[Retour Sommaire Général](#)

---

## Les prestations familiales au 01/07/03

(ASH-04/07/03) Réf. :0531-juil/03-12-ASH



*Eh bien franchement non on ne pense pas que cela vous passionnera... Mais on continue de se dire que cela peut vous être utile*

- « Au 1<sup>er</sup> juillet, les plafonds de ressources pour l'attribution de certaines prestations familiales sont revalorisés de 1.7 % et le forfait « allocations familiales », versé pendant un an aux familles d'au moins 3 enfants lorsque leur aîné atteint l'âge de 20 ans, entre en vigueur. ». Suivent quelques tableaux....

---

## Les bourses de lycées

(ASH-04/07/03) Réf. :0532-juil/03-12-ASH



*voir 531...*

- Les conditions de candidature
- Les conditions d'attribution
  - Ressources
  - Charges de famille
  - Plafond de ressources
- La part de bourse et les primes
  - Montant de la part de bourse
  - Parts supplémentaires
  - Montant des primes
- Les remises de principe
- **Mode de calcul**

# emploi

---

## Emmaüs France : une autre vision du revenu minimum d'activité

(ASH-20/06/03) Réf. :0493-juil/03-21-ASH



*Emmaüs, on connaît tous, mais cet article donne tout de même les règles de la communauté qu'on ne connaît peut-être pas si bien que ça. Et l'autre intérêt est L'insistance sur la dignité par le travail : alors, précurseur du RMI ? Pourquoi pas s'y arrêter un peu ?*

- Le dénonciateur commun c'est l'exclusion.
- Les deux principes fondateurs sont l'accueil et le travail : « ici on te fait confiance tout de suite »
- Tous ceux qui se présentent à la porte sont reçus : repas, douche, repos et la liberté de partir, de revenir. Il y a d'éternels passagers.
- Il n'y a ni rendez-vous, ni recommandations
- S'il ne repart pas, l'arrivant est reçu par le responsable de la communauté : point sur démarches ou soins. S'il n'y a pas de place, on le dirige vers une autre communauté.
- « Nous devons garantir le respect de la personne, sa protection sociale, ses droits à la formation, à la libre expression. Et son droit à un revenu : le même pour tous »
- Logé, nourri blanchi, soigné : Obligation de sobriété, vie en communauté (éviter conflits, présence aux repas), obligation d'activité. Semaine de 35 h avec 46 €, plus primes vacances, Noël et loisirs
- Ce revenu n'est pas un salaire : le seul contrat est celui, moral, d'appartenance à la communauté. « Cette activité contribue à la vie collective »

- Le produit des boutiques vont à Emmaüs international (projets de développement), et à des aides financières ponctuelles sur proposition d'AS. Il y a des compagnons dans la commission qui examine ces dossiers.
- « C'est le fruit de leur travail qu'on distribue. Ils peuvent mesurer à quoi il sert » « Le compagnon devient celui qui donne : à tous ceux qui font la communauté, mais aussi à ceux que l'on aide à l'extérieur. »
- La personne en difficulté va aider plus souffrante qu'elle : c'est le message d'origine, pour permettre de redonner la dignité
- Le fait d'avoir cette activité leur permet de prendre du temps : « chaque jour (le compagnon) ne fait que recevoir une partie de ce qu'il a créé »
- Emmaüs considère que les communautés ont inventé un RMI avant l'heure.
- Pour eux le RMA aurait pu être une « vraie avancée sociale » si on avait pris le temps de la concertation. Or il est trop rigide
- Ils réfléchissent à « un projet d'amendement sur le statut des compagnon dans le cadre du RMA afin de donner une base juridique à leur construction » (actuellement ils bénéficient du régime général sécurité sociale et c'est la seule façon dont ils sont reconnus)

[Retour Sommaire Général](#)

---

## Le CIVIS bien accueilli par les associations et les collectivités territoriales, selon le sénateur Gournac

(ASH-11/07/03) Réf. :0519-juil/03-21-ASH



*C'est une bonne nouvelle, suivie d'un article clair et concis qui nous a paru fourmiller d'informations utiles. D'autres viendront sans doute à la rentrée.*

- Sénateur chargé de sonder les futurs maîtres d'œuvre de ce dispositif en 3 volets :
- Volet « accompagnement vers l'emploi » rénovant le TRACE actuel
- Volet « accompagnement vers la création d'entreprise »
- Volet « emplois d'utilité sociale » : embauche de jeunes par des associations sur des activités d'ordre social, culturel ou sportif
- Les points de consensus sont les suivants :
- Volonté d'en décentraliser la mise en œuvre, les associations restant attachées à ce que « l'Etat reste le garant de la politique générale menée en faveur de l'emploi »
- Période systématique d'observation de 3 mois maximum pour définir le parcours entre le jeune et la mission locale
- Versement d'une allocation mensuelle entre deux périodes d'activité rémunérée. Certains conseillers en orientation craignant sur ce point une démobilité en liaison « avec la quasi-automatisme de l'allocation »
- **Emplois d'utilité sociale** : leur conception de postes d'accueil et de professionnalisation sans pérennité au terme des 3 ans de contrat semble bien acceptée si leur sortie fait l'objet d'un « accompagnement » pour atteindre à l'emploi .

- Les domaines évoqués sont l'aide aux personnes âgées, la petite enfance, l'animation sociale, culturelle et sportive.
- C'est conforme au projet du gouvernement et l'on évoque « une réelle opportunité » pour les employeurs d'une branche confrontés à une pénurie de personnel actuelle et à venir. « A condition qu'une formation soit donnée »
- Pour cela il est estimé souhaitable un double accompagnement, à la fois en externe à l'entreprise et en tuteur/parrain en interne. Impératif de « cibler les associations »
- Préconisation d'intégrer la VAE dans le déroulement du CIVIS et d'orienter les bac + 2 vers la création d'entreprise.
- Les collectivités territoriales s'interrogent sur leurs modalités d'intervention : elles revendiquent une part de la maîtrise et beaucoup souhaitent une prise en compte des spécificités locales pour favoriser les régions « les plus touchées par le chômage »
- Les emplois d'utilité sociale entrent en vigueur dès la rentrée 2003. Les deux autres volets au 01/01/04.

### L'Insee revoit le taux de chômage à la hausse

(Le Monde-11/07/03) Réf. :0522-juil/03-23-LM



*Il a paru intéressant de mentionner cette enquête, avec des chiffres « vrais » (?) et puis il n'est jamais mauvais de connaître quelques définitions. De même le rapport entre formation et chômage, présenté là de manière très simple, nous a paru utile.*

- « L'enquête emploi » de l'Insee dresse un état des lieux du chômage. Elle est effectuée en continu
- Il est estimé à 9.5 % fin mai

- L'Insee adopte pour « chômeurs » la définition du Bureau international du Travail (BIT) : personnes totalement sans travail, disponibles pour travailler et recherchant activement un emploi.
- Cela donne les résultats suivants : le nombre des demandeurs d'emploi a augmenté de plus de 200 000 entre le premier trimestre 2002 et le premier trimestre 2003 alors que les statistiques mensuelles du ministère du travail indiquent 100 000. Au premier trimestre 2003 il y avait en France 2 685 000 chômeurs (non corrigés des variations saisonnières)
- Les inégalités subsistent entre hommes et femmes mais l'activité féminine progresse à tous les âges (sauf 25/30)
- Ecarts de chômage entre diplômés et non-diplômés restent stables : sans diplômes ou seulement le certificat d'études, la probabilité d'être au chômage est 2.5 plus élevée qu'avec un diplôme de l'enseignement supérieur long.
- Les titulaires de formations supérieures cours (BTS, DUT etc.) ont une insertion professionnelle plus rapide et durable que les « bac + 5 » et au-delà.
- On assiste au retour du chômage de longue et très longue durée (1 an ou 2) : touche surtout les seniors

### [Retour Sommaire Général](#)

### Le gouvernement s'oriente vers un système de contravention pour le simple usage de drogue

(Le Monde-28/06/03) Réf. :0498-juil/03-23-LM



*Oui vous le saviez et rien de plus précis n'est sorti pour l'instant. Simplement, cet article donne quelques indications sur la MILDT que la commission sénatoriale mettait potentiellement en difficulté et c'est cela que nous voulions faire savoir.*

- Une réunion de cadrage a eu lieu le 23/06 à Matignon : la MILDT est confortée en tant que structure interministérielle. Un plan d'action quinquennal prévoit de maintenir ses compétences en matière de drogues, de prévention des méfaits de l'alcool et du tabac.
- Le maintien de l'interdit sur les drogues illicites est confirmé
- Le président de la MILDT « clairement, les peines de prison pour simple usage seront supprimées pour s'orienter vers un système de contraventions, qui reste à définir »
- La MILDT doit présenter le 15/09 une révision du texte avec modalités précises
- A ses yeux la future loi « devra impérativement comporter d'importantes dimensions de prévention et de soins »

---

## Toxicomanie : cocaïne et ecstasy en hausse, recours aux injections en baisse

(Le Monde-11/07/03) Réf. :0513-juil/03-23-LM



*Etude très spécifique : nous ne saurions trop recommander de lire sa définition avant d'aborder l'article qui par ailleurs donne des indications sur « votre » population. La prévention reste nécessaire...*

- Rapport Trend (« tendances récentes et nouvelles drogues ») 2002. Cette étude est menée pour la 4<sup>e</sup> année consécutive « sur les drogues illicites de faible prévalence dans l'espace festif et l'espace urbain »
- Dans l'univers des fêtes, certains organisateurs optent pour la « clandestinité », éloignant le trafic mais aussi les activités de prévention
- Dans l'espace urbain, toxicomanes sont fortement consommateurs de tabac, d'alcool et de cannabis. La cocaïne reste très consommée
- Si les injections diminuent (31 % des usagers de moins de 25 ans), la fréquence des pratiques à risques reste inquiétante (partage seringue, eau de rinçage, cuillère), un quart des injecteurs.
- 39 % des consommateurs de moins de 25 ans n'ont pas effectué de dépistage du VIH et 48 % du VHC
- Cocaïne et ecstasy restent les stimulants les plus consommés, les champignons hallucinogènes sont en augmentation même si cela reste marginal. « Image déconnectée du trafic »
- « Nous manquons encore, pour les stimulants, d'outils de réduction des risques »

---

## Les propositions de l'IGAS pour une politique de prévention durable

(ASH-20/06/03) Réf. :0507-juil/03-23-ASH



*Eh bien elles sont parfaites les fiches que vous venez de boucler sur la santé, et ce rapport aussi est très intéressant ; en particulier l'importance de cibler les campagnes vers les gens qui ne voient jamais de médecins... Cela paraît si simple. A suivre ?? Nous le souhaitons.*

- L'inspection générale des affaires sociales consacre son rapport 2003 à la « prévention durable »
- Le système français ne laisse qu'une place subsidiaire au préventif et les actions de prévention sont insuffisamment ciblées
- Voudrait réorienter l'action des services préventifs (PMI, scolaire, etc.) vers les gens « qui souffrent d'un suivi social et médical insuffisants ». De même pour la « consultation de prévention » prévue à différents âges.
- Souhaiterait que les campagnes de prévention soient ciblées sur des populations « à risques » : chômage, exclusion sociale
- Préconise le développement d'une approche de proximité et de réseaux d'accueil et d'écoute des enfants et adolescents.
- Insistance sur le caractère pluridisciplinaire de la prévention : travail social, éducation, loisir, etc. Mériteraient d'être encouragées les actions d'éducation à la santé « au plus près des lieux de vie de jeunes » dans le cadre de la politique de la ville, avec une approche sanitaire et sociale dans le champ de la lutte contre la délinquance.

---

## Toxicomanie : la réduction des risques, oubliée par le sénateurs

(ASH-11/07/03) Réf. :0520-juil/03-23-ASH



*On pouvait s'y attendre et l'énoncé des points repris par les associations permet aussi d'avoir bien en tête les points jugés importants dans ce feuilleton qui s'annonce de la refonte de la loi de 1970 et de la MILDT sous un autre gouvernement...*

- L'association nationale des intervenants en toxicomanie (ANIT) et l'association de structures publiques de soins aux toxicomanes (ASPST) regrettent particulièrement que la réduction des risques ne soit pas mentionnée dans le rapport des sénateurs. (Voir RVP 06)
- D'autre part, elles auraient aimé que la prévention englobe les drogues licites
- Opposées à la création de centres fermés avec injonction de traitement : trop de places ont été fermées en centres thérapeutiques et ce n'est pas comme cela que l'on masquera ce manque
- La MILDT a donné des assurances : à voir. Les associations regrettent par avance le manque de concertation : un 1<sup>er</sup> projet est prévu au 15/09

[Retour Sommaire Général](#)



---

## Les députés interdisent la vente de tabac aux moins de 16 ans

(Le Monde-12/07/03) Réf. :0528-juil/03-23-LM



*Bon, nous serons bien sûr informés de la date d'entrée en vigueur de cette disposition. Oserons-nous dire qu'elle ne nous semble pas justifier qu'on l'applaudisse, la décrie, pour tout dire la débâtte sans fin ? A vous de juger.*

- Adoption en première lecture le 10 juillet
- « Interdiction de la vente ou de l'offre gratuite de tabac aux moins de 16 ans, dans les débits de tabac et tous commerces ou lieux publics » A noter que cela concerne aussi le papier à rouler
- Les sanctions contre les buralistes initialement prévues et qui avaient fait reculer l'assemblée ont été allégées : amende fixée à 150 € pour contravention de seconde classe
- Interdiction de la vente de paquets de moins de 19 cigarettes : en finir avec « paquets-enfants »
- Le ministre de la santé rappelle que « les jeunes Français détiennent le record d'Europe de la consommation de tabac » Parmi ceux ayant commencé à fumer à l'adolescence, la moitié décédera du tabac
- Par ailleurs « l'augmentation des taxes sera poursuivie » (y compris sur papier à rouler)
- Le gouvernement remettra un rapport au Parlement sur « l'intérêt de la prise en charge par l'assurance maladie des substituts nicotiques aux mineurs »
- Certains avancent le fait que désigner le tabac comme « produit-adulte » renforce l'importance d'y avoir recours (initiatique), et déplorent l'absence de mesures de prévention
- Le ministre fait valoir que les interdictions aux mineurs jouent dans d'autres domaines (alcools, spectacles...) : « l'âge est un repère symbolique » et qu'à l'automne la prévention

sera étudiée dans le cadre du projet de loi sur la santé publique

- Les buralistes, eux se demandent, comment refuser la vente « dans des zones sensibles, face à des groupes de jeunes »

[Retour Sommaire Général](#)

## scolarité

---

### « Le gouvernement entérine le choix d'une école inégalitaire sans le dire »

(Le Monde-04/07/03) Réf. :0498-juil/03-24-LM



*Cela résume le débat en peu de mots et tous les débats se ressemblent en ce moment : ghettos, ouverture, etc. Le dernier paragraphe est-il intelligent ou un peu angélique ? A vous de voir.*

- Entretien avec M. Payet, professeur de socio.
- Les enseignants ressentent durement que l'école n'apparaisse plus comme une priorité de l'action gouvernementale
- 10 à 15 % de l'ensemble des collèges concentrent des publics de plus en plus en difficulté et les enseignants se sentent seuls
- On parle de malaise des enseignants mais n'est-ce pas un malaise de notre société face à son école ? Il faudrait poser la question de fond : veut-on lutter contre la ségrégation sociale et scolaire ou suit-on la logique en cours, qui est de fabriquer des écoles – ghettos ?
- Le contexte c'est la concurrence : appliquer à la lettre la règle de la sectorisation (rattachement à un établissement en fonction du domicile)
- On est arrivé aussi aux limites de la discrimination positive des ZEP : en terme de réussite scolaire, c'est peu et en terme d'image négative des établissements, c'est beaucoup.
- Le gouvernement répond sur les registres de la gestion et de la restauration de l'autorité : non négligeables sans pouvoir tenir lieu non plus de politique globale
- Il faudrait requalifier certains établissements
- Il faudrait que les professeurs puissent travailler en innovant avec des intervenants extérieurs et qu'ils soient soutenus pour prendre du recul



- Quant à l'encouragement actuel vers les filières technologiques, cela peut satisfaire les enseignants (classes plus homogènes) et les entreprises ; est-ce pour autant un bon choix pour des jeunes qui auront à vivre dans cette société, avec sa complexité ?

---

## La contribution du Conseil national des villes au débat sur l'éducation

(ASH-04/07/03) Réf. :0509-juil/03-33-ASH



*Très intéressant. Et vous êtes très désirés, on parle beaucoup des « associations du champ social » ; tant mieux de toute façon. Cela dit, c'est bien de préconiser plus de psy, plus d'AS, plus d'éducateurs mais on les trouverait où si on voulait les nommer et les payer ?, tous ces gens qui ne sont déjà pas en nombre suffisant pour assurer l'existant ?*

- « Quelle école voulons-nous ? ». Le constat de départ du CNV est que les politiques de « discrimination positive » n'ont pas réduit les inégalités ? Réflexion sur les principes éducatifs et le rôle des différents intervenants
- Nécessité de prendre en compte l'élève « dans sa globalité » d'autant que se posent de plus en plus de cas de souffrances psychique et physique. Pour réduire « la coupure entre l'intérieur et l'extérieur de l'école », le CNV préconise le renforcement des moyens en psychologues, AS, et éducateurs PJJ.
- Il recommande aussi de développer des partenariats entre EN et GRETA, PAIO, etc.
- Exhorte à renforcer les lieux et dispositifs de concertation et de médiation entre l'EN, les jeunes et les familles « en s'appuyant sur les collectivités locales et les associations intervenant dans le champ social »

- Invite à renforcer le travail interministériel en associant autour de l'EN l'ensemble des administrations intervenant dans le cadre de la politique de la ville.

---

## Le premier lycée musulman de France métropolitaine ouvrira ses portes dès la rentrée à Lille

(Le Monde-15/07/03) Réf. :0525-juil/03-24-LM



*Cette information toute simple est-elle la première vraie solution à la question du foulard, qu'on ait ou non à cette innovation une réaction positive ? A suivre.*

- Le Conseil Supérieur de l'Education (CES) a donné le 10/07 son accord pour qu'ouvre en septembre le lycée Averroès au 2<sup>e</sup> étage de la mosquée de Lille-sud.
- Il commencera avec une seule classe de seconde « 25 à 30 élèves, autant de garçons que de filles »
- « Il ne s'agira pas d'un établissement religieux. Une éducation à l'islam ou à la culture musulmane y sera offerte, mais de manière optionnelle ... il n'y aura ni obligation ni interdit en ce qui concerne le voile »
- Le financement est actuellement assuré par les musulmans de la région et les frais de scolarité (1000 euros par an)
- Dans 5 ans le lycée compte postuler pour un contrat d'association avec l'éducation nationale : il y gagnerait un apport financier conséquent et un gage de sérieux puisque l'Etat aurait alors un droit de regard sur le contenu de l'enseignement.
- Le recteur de la mosquée, proche des Frères musulmans, sait que « nous n'avons pas droit à l'erreur »

[Retour Sommaire Général](#)

## BIBLIOGRAPHIE

### L'une voilée, l'autre pas (Le Monde)

Dounia Bouzar – Saïda Kada  
Albin Michel – 214 p. – 21 €



*C'est le livre à la mode ; autant avoir les références.*

- Saïda Kada ne cache pas se sentir proche des frères musulmans mais récuse les accusations d'entrisme. « Etre musulman c'est aussi s'engager dans son quartier, participer aux grands débats de société, faire de la politique »
- « Intégralistes » finalement : défendent un islam qui englobe tous les domaines de la vie en société. Cela rappelle une forme de militance catholique. « Agir en chrétien »
- On ne peut pas résumer la question du foulard à un antagonisme entre intégristes et musulmans éclairés. Elles veulent déconstruire une vision bipolaire entre « l'Occident porteur de liberté et de modernité » et « l'Islam, porteur d'archaïsme »

(ASH-27/06/03) Réf. :0510 -juil/03-33-ASH



*Comme d'habitude*

### Demandes, de sécurité, France, Europe

Hugues Lagrange  
Ed. du Seuil – 10.50 €

*Ce qui nous a plu c'est l'aspect d'étude comparée entre les situations*

## des différentes démocraties occidentales

- On ne peut se contenter de renforcer la politique répressive pour lutter contre la délinquance
- Depuis la fin de la seconde mondiale, ici et en Amérique, on a affaire à une délinquance, plus jeune, plus violente, plus liée à la drogue.
- Le mouvement de durcissement est général
- « La société fabrique des délinquants dans la mesure où la part de la population écartée des voies légales de réalisation de soi ou ayant de très faibles revenus augmente »
- Il faut chercher à favoriser une plus grande « égalité des possibles »

### Les jeunes et l'emploi

Florence Lefresne  
Ed. la Découverte – 7.95 €

*Là aussi l'aspect comparatif nous séduit*

- L'emploi des jeunes relève de spécificités nationales fortes

### Face à l'enfermement : accompagner, former, transmettre. Petit traité de l'ouverture des cages

Ouvrage collectif sous la direction de Thierry Goguef d'Allondans  
Ed. ASH – 17 €

*Angle de vue original, peut-être paradoxalement intéressant pour des travailleurs de rue comme vous. A voir.*

- Lecture (largement référencée à la psychiatrie) des pratiques d'accompagnement dans les secteurs sanitaire et social.
- Expériences diverses dans des lieux avec différentes formes d'enfermement : psychiatrie, prison, PJJ, centre rétention pour étrangers etc.

## Les Violences envers les femmes – Une enquête nationale

La Documentation française  
Collection « droits des femmes »  
29/31, Quai Voltaire  
75344 Paris cedex 07  
01.40.15.70.00. – 22 €

*Peut-être pas très joyeux, mais « bon à savoir »...*

- C'est la première enquête nationale

### Maîtriser le « jargon » du travail social

Dictionnaire des sigles et abréviations du champ de l'intervention sociale  
Eric Carton – Ed. L'Harmattan – 21.35 €



*Evidemment il faut voir mais c'est quand même une bonne idée ce dictionnaire des sigles. Le seul inconvénient, qui nous apparaît inévitable, c'est l'aspect « périmé d'entrée » vu l'allure à laquelle vont nos sigles.*

## [Retour Sommaire Général](#)

## brèves

---

### Vol Paris-Bamako : trois passagers condamnés mais dispensés de peine

(Le Monde-25/06/03) Réf. : 0485-juil/03-32-LM



*Plutôt sympathique ce jugement à un moment où ce genre d'interpellations a tendance à se multiplier...*

- Dans un vol (17/04) où des étrangers protestaient contre leur reconduite à la frontière 3 passagers qui s'étaient émus de cette situation avaient été interpellés pour « entrave à la navigation aérienne »
- Le 23 juin le TGI de Bobigny les juge coupables mais dispensés de peine, validant la version policière des faits mais laissant aussi à penser que leur comportement n'était peut-être pas aussi répréhensible que ça...

---

### L'hébergement des demandeurs d'asile dans l'impasse

(ASH-04/07/03) Réf. : 0494juil/03-32-ASH



*Les gels de crédit c'est bien, mais ?*

- « Dans tous les départements, le constat est le même : les vivres sont coupés pour les dispositifs d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile »
- Environ 20 millions d'€ ont été prévus et les dépenses s'élèvent déjà à 60.. Le premier ministre a été saisi du problème ;

---

### L'action sociale auprès des personnes prostituées menacée

(ASH-27/06/03) Réf. : 0505juil/03-32-ASH



*Décidément, ce n'est pas bien réjouissant.*

- Les dirigeants associatifs s'attendaient à un gel de 15 à 20 % : le report concerne en fait 80 % des crédits versés aux DDASS pour ces actions
- Certains associations parlent de fermeture.
- Et ce à un moment où la loi sur la sécurité intérieure renforce la répression à l'égard de ce public, rendant encore plus nécessaire leur accompagnement
- Le secteur a écrit au Secrétaire d'état à la lutte contre l'exclusion et on pris des rendez-vous
- Chez M. Fillon on se veut rassurant : « les fonds pourront être libérés au fur et à mesure des nécessités »

---

### La réparation des détentions provisoires injustifiées

(ASH-20/06/03) Réf. : 0508-juil/03-32-ASH



*Nous mentionnons ce droit.*

- Si détention provisoire au cours d'une procédure terminée par non-lieu, relaxe ou acquittement, la personne a droit à une réparation intégrale de son préjudice matériel et moral.

---

### Délinquance

(ASH-04/07/03) Réf. : juil/03-32-ASH



*Peut-être vous, comprenez-vous. Pour nous c'est fâcheusement obscur...*

- Le ministre de l'Intérieur a « confirmé » le 25 juin à l'Assemblée que le gouvernement préparait, pour l'automne, un projet de loi sur la prévention de la délinquance
- « La prévention doit devenir une politique à part entière et cesser d'être l'appendice de la politique sociale, laquelle, certes est nécessaire »

---

### La Commission européenne appelle à une meilleure insertion sociale des Roms

(ASH-11/07/03) Réf. : 0521 - juil/03-32-ASH



*C'est une petite information au détour d'une page mais la seconde partie peut vous intéresser, voire vous concerner de plus en plus. Alors on vous la donne...*

- La commissaire chargée des affaires sociales appelle les Etats actuels et futurs de l'union à en finir avec l'exclusion sociale des roms
- « Avec l'élargissement, le nombre de roms vivant dans l'Union devrait en effet atteindre plus de 8 millions après 2007, devenant ainsi la plus importante minorité ethnique de l'Union »

[Retour Sommaire Général](#)

---

## Une fonctionnaire refuse de travailler sans son voile

(Le Monde-15/07/03) Réf. :0525-juil/03-32-LM



*Nous y voilà : on sort de l'école. Nous aimerions à la fois que soit suivie cette information et que s'il y a lieu nous ayons des chiffres.*

- Le conseil de discipline de la fonction publique a prononcé un an de suspension sans salaire à l'encontre d'une fonctionnaire de 33 ans, contrôleuse du travail des transports à Lyon.
- Elle a annoncé son intention d'introduire un recours devant le tribunal administratif. (Une première fois contre une sanction plus légère un recours de ce type avait été rejeté, toujours avec cette jeune femme)

---

## Lettre ouverte d'enfants de sans-papiers sur leur vie de clandestins

(Le Monde-04/07/03) Réf. :0529-juil/03-32-LM  
(ASH-11/07/03) Réf. :0529juil/03-32-ASH



*Vous le savez vous, bien sûr, que derrière un terme se cachent des vies réelles, vous êtes habitués aux sigles qui permettent de maintenir les distances, mais tout de même nous donnons des extraits de ces articles car ils nous ont touchés*

- Emmenés par le 3<sup>e</sup> collectif de sans-papiers, 21 mineurs témoignent de la vie d'enfants de clandestins.
- « Nos parents et nous, nous nous sentons comme de voleurs : ils ont peur d'être interpellés et nous d'être séparés d'eux »

- Ils sont souvent très bons, mais sont sans cesse ramenés à leur conditions d'enfants de clandestins quand ils ne peuvent partir en classe de neige ou participer à un voyage scolaire à l'étranger »
- « Ils parviennent à l'âge de 18 ans, deviennent sans-papiers, et travaillent eux aussi dans un atelier clandestin, malgré leur diplôme..; ils ont découvert un nouvel univers à l'école ... ils ne sont pas prêts à repartir »
- A la Ligue des Droits de l'Homme on rappelle qu'il était ressorti du dialogue avec M. Sarkozy en 2002 que « les critères de vie privée, dont la scolarisation des enfants, devaient être déterminants dans les décisions (...) or la circulaire du ministère de l'intérieur ne répond pas à ce souhait »

---

## Kelly, 15 ans, entravait-elle la circulation dans l'escalier ?

(Le Monde-01207/03) Réf. :0530-juil/03-32-LM



*A une époque on parlait de la loi et d'esprit de la loi, non ? Cela laisse songeur.*

- Kelly rentrait du stade et il était 23 h 50 quand deux voitures de police sont arrivées : « on était six, il faisait chaud, on discutait devant l'immeuble avant de rentrer. »
- Le rapport de police mentionne la présence de « trois individus sans papiers qui faisaient du bruit devant le hall d'immeuble » et le parquet de Nanterre indique « l'infraction justifia largement les convocations devant le juge des enfants »

[Retour Sommaire Général](#)

# coups de cœur

## Une pause pour mieux vivre son rôle de parent

(ASH-27/06/03) Réf. :0490-juil/03-33-ASH



*Alors là vraiment ça nous a plu. Du travail social en toute souplesse, en tout respect de l'utilisateur, uniquement sur sa demande et sans aucune trace sur aucun dossier. Il semble que cela pourrait vous éviter de récupérer parfois des situations devenues ingérables. La grimace ? Parce que comme souvent, quand c'est « trop » souple, ça ne se multiplie pas... Ça ne vous rappelle rien ?*

- En 1992 un groupe de travailleurs sociaux de l'ASE a créé Passerelle 92 (Hauts-de-Seine)
- « Il semblait utile de créer un lieu permettant à un parent de dire : je n'en peux plus, sans que son cri s'inscrive dans un registre officiel »
- Propose 24 h sur 24 toute l'année un accueil temporaire des enfants (seuls ou en fratrie) contre une participation financière modique et des formalités réduites (autorisation parentale d'hébergement et décharge en cas de soins d'urgence)
- Souplesse absolue : quelques heures, jours ou semaine de manière continue ou pas dans un cadre familial où les parents ont droit de cité avec la même souplesse : repas, bains, etc.
- Les enfants continuent à fréquenter leur école, leurs loisirs, leurs médecins etc., sont accompagnés pour aller voir un parent hospitalisé...
- Les relais évitent certains placements et « apprivoisent les parents à l'idée d'une séparation rendue nécessaire par une accumulation de problèmes ».

- Lieu-ressources pour les parents, lieu-repère pour les enfants et lieu-tiers par ex. dans une relation fusionnelle mère-enfant »
- Les familles monoparentales constituent le plus gros du public : ce peut être un week-end pour permettre à la maman de sortir : « c'est un motif tout aussi recevable qu'un autre »
- La majorité des parents ont connu la DDASS et redoutent plus que tout de voir leur enfant placé.
- Aussi même si en général l'ASE participe au financement, ce financement n'est jamais valorisé car l'étiquette ASE est fatale à ce type d'initiative (certains foyers départementaux de l'enfance – Montpellier – ont essayé des accueils de ce type et cela n'a pas marché)
- Problème : coût élevé d'une action totalement préventive et donc privée de lisibilité évidente. « les structures départementales d'action sociale font montre d'une frilosité généralisée »
- Le ministre de la famille a annoncé sa volonté de favoriser des établissements « innovants et souples pour les parents ». A suivre...

[Retour Sommaire Général](#)